

**Arrêté**

Portant nouvelle désignation des représentants de l'administration et du personnel  
au sein du conseil médical en formation plénière  
compétent à l'égard des agents du conseil départemental de Vaucluse

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE**  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE DU MÉRITE

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°87-602 modifié du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et notamment son article 4,

**Vu** le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

**Vu** le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret du 14 février 2024 publié au journal officiel le 15 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 mars 2025 portant nomination de madame Christine MAISON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Vaucluse, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2025 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;

**Vu** la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

**Considérant** le résultat des élections professionnelles du 08 décembre 2022 et les nouvelles désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales ;

**Considérant** l'arrêté n°2024 – 9820 du 20 novembre 2024 du conseil départemental portant nomination aux conseils médicaux ;

**Considérant** l'arrêté n°2025-6718 du 01 septembre 2025 du conseil départemental portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel siégeant au conseil médical en formation plénière.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 25 août 2025 est abrogé.

**Article 2** : Sont désignés, en qualité de représentants de l'administration et du personnel du conseil départemental de Vaucluse au sein du conseil médical en formation plénière :

#### **Représentants de l'administration :**

- Mme Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental (Titulaire),
- M. Thierry LAGNEAU (Suppléant),



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

- Mme Corinne TESTUD-ROBERT (Suppléante),
- M. Jean-François LOVISOLO (Titulaire),
- M. Fabrice TOCABENS (Suppléant),
- Mme Sophie RIGAUT (Suppléante).

**Représentants du personnel :**

**CATÉGORIE A :**

- M. Pierre LAVERGNE (Titulaire),
- M. Stéphane MATARISE (Suppléant),
- Mme Christine HOUSSIN (Suppléante),
- Mme Stéphanie PESAINS (Titulaire),
- Mme Annabelle PASCAL (Suppléante),
- Mme Roxane COROMPT (Suppléante).

**CATÉGORIE B :**

- Mme Wilma HARBIG (Titulaire),
- Mme Didja BOUTABA (Suppléante),
- M. Pascal HAQUETTE (Suppléant),
- Mme Cécile TESTENIERE (Titulaire),
- M. Laurent CARLETTI (Suppléant),
- M. Laurent VERGES (Suppléant).

**CATÉGORIE C :**

- M. Jean BRUGAL (Titulaire),
- Mme Fadoua AMHACH (Suppléante),



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités**

- Mme Sandrine FRASQUET (Suppléante),
- Mme Anne-Marie JOUFFRET-LAROUSSI (Titulaire),
- Mme Giulia MAILLET (Suppléante),
- M. Thierry FRAYSSINHES (Suppléant).

**Article 3 :** Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants de l'administration et du personnel du Conseil Départemental prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

**Article 5 :** Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes, cedex 09, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois d'un recours administratif valant rejet implicite.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : <https://www.telerecours.fr>

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **18 SEP 2025**

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la directrice départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités de Vaucluse  
La directrice départementale adjointe

Nelly